

Conférence Belgique-Allemagne

Palais d'Egmont, Bruxelles, le 17 avril 2012

Introduction par Monsieur Didier Reynders, Vice-premier Ministre et

Ministre des Affaires étrangères

Je voudrais tout d'abord à mon tour remercier le Chancelier Schröder d'avoir accepté de participer à ce dialogue.

Nous en parlions à l'instant mais en matière de réforme, l'on passe généralement par trois périodes :

- La première durant laquelle il faut surtout avoir de la vision et du courage, pour décider de la réforme.
- La deuxième, qui est souvent la plus pénible, durant laquelle il faut l'expliquer aux électeurs.
- Et enfin, quelques années plus tard, la période probablement la plus enthousiasmante et certainement la plus agréable, au cours de laquelle l'on s'entend dire que l'on a transformé son pays pour en faire un modèle dans ce domaine précis, surtout si un grand pays voisin souhaite suivre ce modèle et que l'on reçoit des invitations à venir l'expliquer un peu partout... Mais je sais, et je le répète, la période la plus difficile c'est après une réforme, d'aller convaincre les électeurs afin de pouvoir poursuivre cette politique.

Je constate qu'il y a bientôt une dizaine d'années que vous avez lancé une telle démarche et que l'on envisage maintenant de la mettre en œuvre à peu près dans tous nos pays. Cette démarche démontre comment réformer le marché du travail, comment améliorer la compétitivité ainsi que la capacité concurrentielle des entreprises et d'une économie !

D'une certaine manière, l'agenda 2010 a été une façon d'anticiper sur ce que beaucoup d'Etats européens envisagent désormais de faire par des programmes de renforcement de la capacité concurrentielle de leur économie.

Tout ceci pour dire simplement, en guise d'introduction à ce dialogue que si, bien entendu, en Europe, nous avons fait une partie du chemin, celui-ci a consisté à se mettre d'accord sur un

fédéralisme monétaire ; soit à faire en sorte que l'on gère ensemble la politique monétaire avec une monnaie commune à la zone Euro et avec une seule banque centrale.

Mais, l'on n'a pas fait exactement le même parcours en ce qui concerne la politique budgétaire et donc économique, sociale, environnementale (d'une façon plus large, on pourrait parler de développement durable). On ne l'a pas fait et l'on en perçoit aujourd'hui l'impact sur les 17 Etats de la zone euro, et plus encore dans l'Union à 27 ! Même si nous avons eu l'agenda européen de Lisbonne, revu par la suite, et si nous avons actuellement l'agenda 2020 avec les mêmes objectifs en matière de développement durable et ses trois piliers de réforme, il reste que les 17 Etats de la zone euro gèrent chacun leur propre politique budgétaire et d'une certaine manière leur propre programme de réforme.

Quand on examine la situation actuelle, il y a accord pour dire qu'il y a une obligation de remettre les finances publiques en ordre, en tenant compte de la période de crise dans laquelle nous nous trouvons, après, successivement, la crise bancaire et la crise des dettes souveraines.. J'ai l'occasion de le dire de temps en temps à des collègues, la Belgique en la matière n'a pas de leçons à donner mais elle peut cependant faire part d'une expérience intéressante.

Laisser filer un déficit c'est laisser aussi accroître l'endettement. C'est assez facile. Ce qui est beaucoup plus difficile et dure parfois plusieurs décennies, c'est de revenir vers l'équilibre et de diminuer cet endettement.

Personne ou presque personne ne remet réellement en doute la nécessité d'une gestion plus saine des Finances publiques, d'une diminution de l'endettement et, de ce fait, d'une diminution des déficits.

Je crois que de la même manière, progressivement personne ou presque personne ne remet plus en doute l'idée d'une solidarité dans une zone monétaire.

Nous avons donc, à côté de la nécessité de renforcer l'équilibre budgétaire, à développer la logique de la solidarité à travers des mécanismes d'intervention que je ne vais pas détailler, mais qui sont constitués d'une facilité financière, un mécanisme de stabilité nécessaire, car si un pays a des difficultés financières, que l'on espère temporaires, il faut l'aider. Il faut le sortir du marché, ne pas lui demander d'aller se financer avec des « spreads », comme on le dit aujourd'hui, de 2500 points de base, un montant qui n'a pas de sens, car comment un Etat peut-il faire face à des taux d'intérêt sur le marché de plus de 25 ou de près de 30 pourcents?

Ainsi, le volet de solidarité de l'Eurozone est mis en place.

Je ne sais jamais, Monsieur le Chancelier, s'il faut, comme le demandent beaucoup de vos compatriotes, commencer par l'austérité, la rigueur, qu'on l'appelle comme cela ou autrement... disons la consolidation budgétaire ? Ou s'il faut commencer comme le demandent d'autres, plus au Sud, par la solidarité ?

C'est un peu comme l'œuf et la poule. La seule chose qui est sûre c'est qu'on a besoin des deux, on ne peut pas vivre uniquement avec des œufs ou uniquement avec des poules. D'une manière ou d'une autre on a besoin des deux.

Mais ce qui doit s'y ajouter, et c'est là le plus difficile, et c'est là que le dialogue d'aujourd'hui est le plus intéressant, c'est ce qu'on appelle les réformes structurelles dans le jargon européen mais ce que l'on devrait peut être davantage mentionner comme étant le volet de croissance, de capacité de création d'emplois et de capacité d'insertion de l'ensemble de la population dans le marché du travail et dans le développement économique.

Au moment où on les propose, les réformes structurelles, et vous en savez quelque chose, sont très délicates à faire passer parce qu'elles apparaissent souvent comme des remises en cause d'un certain nombre de droits, en matière de retraites, en matière de chômage, plus généralement en matière de système de sécurité sociale. Parce que, par exemple, et je ne prendrai qu'un seul exemple, on devrait adapter le système des retraites à l'allongement de la durée de vie, de l'espérance de vie. Rappelons-nous que les Pères fondateurs de la sécurité sociale, pour ne pas parler des Pères fondateurs de l'Europe, avaient défini l'âge de la retraite dans l'immédiate après-guerre, un peu sur le modèle de Bismarck, comme étant aux alentours de 65 ans, ce qui budgétairement tombait bien, puisque c'était à peu près l'espérance de vie moyenne. Par conséquent, la plupart de nos concitoyens disparaissant à l'époque juste avant ou juste après l'âge de la retraite, cela ne posait pas d'énormes problèmes budgétaires. La situation a changé, et tant mieux d'ailleurs pour tout un chacun, mais cela a des conséquences sur les budgets de sécurité sociale.

Pour lancer une idée de réforme, je reste dès lors convaincu qu'un jour on devra peut-être lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie par un calcul simple, un ratio entre les deux et régler ainsi la question. Et se dire que tous les 5 ans, tous les 10 ans, on réadapte la situation en fonction de cette espérance de vie. Sans vouloir ouvrir nécessairement le débat sur ce point, c'est malgré tout un élément à prendre en considération, car la qualité de vie a évolué, les progrès de la santé, le progrès de la médecine également et on devra sans doute en tenir compte un jour, comme dans le calcul simple qui avait été celui des fondateurs de la sécurité sociale à l'issue de la deuxième guerre

mondiale. Il reste que toutes ces réformes apparaissent, je le répète, comme des remises en cause des droits sociaux.

Et cependant, l'objectif est de faire comprendre qu'elles ont essentiellement pour but de renforcer la croissance, de renforcer l'accès de tous au marché du travail et donc de donner, à côté du pilier de stabilité budgétaire ou de solidarité avec des pays en difficulté **monétaire**, un renouveau d'espoir aux populations européennes, de leur dire que la fatalité n'est pas la décroissance, que le destin n'est pas un nombre d'emplois toujours plus faible mais bien plutôt la création d'un espace dans lequel on peut promouvoir cet emploi et assurer à nouveau la croissance.

Voilà. Je pense que les réformes que vous avez initiées en Allemagne ont été dans cette direction.

Ce sont aussi ces réformes que l'on tente d'initier en Belgique, et ma collègue Monica de Coninck en dira certainement plus sur le volet du marché du travail... que se soit en terme de révision des mécanismes concernant les travailleurs les plus âgés pour les maintenir sur le marché du travail, non seulement par des mesures réglementaires, mais aussi en demandant aux entreprises de faire l'effort de conserver ces populations plus âgées en leur sein. Il y a en effet un effort à faire par les entreprises.

Toutes ces mesures pour les travailleurs plus âgés, pour l'accès des jeunes au marché du travail passent par des décisions difficiles. Concernant plus particulièrement la réglementation du chômage, la réglementation ou la législation sur les retraites, la réglementation, enfin, des préretraites, je souhaite répéter qu'elles ont pour objectif de renforcer la croissance.

A cela s'ajoute aussi le débat sur la compétitivité et la capacité concurrentielle des entreprises.

Pour faire bref à ce sujet, je dirais que quelles que soient les situations dans nos deux pays, il est clair que les charges qui pèsent sur le travail sont probablement trop importantes, alors que des charges ne pèsent sans doute pas assez sur d'autres assiettes de l'impôt. En matière fiscale, c'est un débat que l'on doit pouvoir mener avec l'ensemble de l'Union européenne et certainement de la zone euro.

Nous avons tendance par ces charges sociales à exporter de l'emploi et à importer des biens et des services. Il faudra sans doute un jour réfléchir à la manière de travailler en sens inverse. Et c'est tout le débat sur la compétitivité et sur la capacité concurrentielle des entreprises.

Nous lançons donc aussi ce débat en Belgique.

Je pense qu'au plan européen, et je souhaite conclure par là, sous la pression des faits, nous avons progressé très fortement ces derniers mois, que ce soit en matière budgétaire, dans la gouvernance budgétaire au travers du paquet des six législations européennes et du semestre européen, ainsi que par toute une série de dynamiques qui renforcent cette démarche.

Il conviendra probablement de le faire aussi un peu plus dans le domaine de la croissance et de la création d'emplois, en mettant en œuvre ce que l'on connaît bien en Allemagne, ce que l'on connaît bien en Belgique mais qui est encore parfois un gros mot dans d'autres pays, le fédéralisme.

C'est-à-dire l'idée non pas d'un transfert de la souveraineté à un autre niveau de pouvoir sur le plan économique, social ou environnemental mais d'un partage de cette souveraineté avec des partenaires, au sein de l'Union européenne si c'est possible, ou au sein de la zone euro s'il le faut !

Voilà ce que je voulais simplement préciser pour ouvrir ce dialogue en vous remerciant encore d'avoir accepté de venir expliquer plus en détails ce qu'a été la politique menée dans votre pays, que tout le monde envie aujourd'hui pour sa compétitivité.

Je suis convaincu que Vous auriez aimé pouvoir l'expliquer de la même façon et avec le même succès il y a quelques années chez vous, mais du moins c'est toujours un plaisir d'être prophète en dehors de son pays !

+++++